

6. *Un repertoire artificiel general et perpetuel des comptes, tous faicts ou calcule sans besoin de les compter ou calculer...*, Lille, Christophe Bais, 1613-1614 (un exemplaire à Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1^{er}, et un à Lille, Bibliothèque municipale, avec une variante à la page de titre). Cet ouvrage a été publié par les soins d'un de ses fils, « Guillaume Colson le jeune », qui adresse la lettre-préface à Messieurs le Souverain Mayeur Bourguemaistres et les Escheuins de la haulte Iustice de Liège.

Deux cent quarante pages de tables sont communes aux nos 5 et 6 ; elles ont été imprimées à Lille.

7. *The first part of the French Grammar... Contayning the Pronunciation and Orthographie of the French tongue*, Londres, W. Stansby pour J. Parker. Le seul exemplaire connu (Oxford, Bodleian Library) porte la date de 1620 ; mais l'édition princeps doit dater de 1613.

8. *Table Manuell of the Pronunciation and Orihographie of the French tongue*, Londres, W. Stansby, 1613. Ce tableau dépliant est un résumé du n° 7 (un exemplaire à Oxford, Bodleian Library, relié à la suite du n° 7).

René Hoven.

Archives générales du Royaume, à Bruxelles : Conseil privé espagnol, carton 1276, nos 330-347. — Archives de l'État, à Liège, Fonds de la Cité, 41, f° 135 ; Registres paroissiaux, n° 2, f° 301 v° ; n° 3, f° 46 v° et 153 v° ; Conseil privé, n° 114 (= Dépêches, reg. 20), f° 54. — Archives de l'État, à Namur : Archives de la Ville de Namur, II, 77, f° 98 et 99 ; II, 273. — Archives de l'État, à Hasselt : Stadsarchief Hasselt, I, 1190. — Bibliothèque municipale de Lille, Ms 381 : *Scriptores Insulenses*, p. 239. — K. Lambley, *The Teaching and Cultivation of the French Language in England during Tudor and Stuart Times*, Manchester, University Press, 1920, p. 282-284. — Th. Gobert, « L'imprimerie à Liège sous l'ancien régime », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLVII, 1922, p. 57. — J. Gessler, « L'enseignement du français au temps jadis, en particulier à Hasselt », dans *Leodium*, t. 16, 1923,

p. 46. — L. Halkin, « Un réfugié anglais maître d'école à Namur en 1605 », dans *Études d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand Courtois*, t. II, Namur, 1952, p. 697-703 (Publication extraordinaire de la Société archéologique de Namur). — J. Rouhart-Chabot et E. Hélin, *Admissions à la Bourgeoisie de la Cité de Liège, 1273-1794*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1962, p. 112, n° 534. — R. Hoven et J. Hoyoux, *Le livre scolaire au temps d'Érasme et des humanistes*, Liège, 1969, p. 40-42. — R. Hoven, « La vie errante et l'activité pédagogique de Guillaume Colson, de 1585 à 1621 », dans *Leodium*, t. 59, 1972, p. 17-42.

COMPÈRE (Camille - Henri - Joseph), professeur de mathématiques, né à Liège le 8 juillet 1874, décédé dans la même ville le 14 novembre 1958.

Reçu docteur en sciences physiques et mathématiques par l'Université de Liège en 1898, Camille Compère fut successivement professeur à l'Athénée royal de Bruxelles (1899-1900), au Collège royal de Thuin (1900-1906), aux Athénées royaux d'Ath (1906-1908), de Verviers (1908-1919), de Liège (1919-1930) et à l'École normale moyenne de Liège (1930-1934). Il prit sa retraite le 1^{er} septembre 1934.

Compère a publié un essai sur *Le Problème des Brachistochrones* dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences de Liège*, 1899, 128 pages. Ce problème avait été énoncé par Jean Bernoulli en 1696 sous la forme suivante : Deux points non situés sur la même verticale ni sur la même horizontale étant donnés, il s'agit de trouver la ligne le long de laquelle un corps roulant de l'un à l'autre y emploierait le moindre temps possible. Il a fait l'objet de nombreuses recherches et de plusieurs généralisations. Après un historique de la question, l'auteur passe en revue les diverses méthodes employées pour la résoudre. C'est un travail très bien fait et complet. Ce fut probablement la thèse de doctorat de l'auteur.

Lucien Godeaux.

Renseignements fournis par le préfet de l'Athénée royal de Liège et la directrice de l'École normale moyenne de Liège. — Souvenirs personnels.

CORNIL (Georges), juriste, professeur à l'Université libre de Bruxelles, né à Charleroi le 13 mai 1863, décédé à Uccle (Bruxelles) le 11 janvier 1944.

Son père, Modeste Cornil, était professeur à l'Université de Bruxelles, où il enseignait le droit romain et le droit civil (les obligations), et conseiller à la Cour de cassation.

Georges Cornil allait lui succéder dans l'enseignement, et son frère Léon, de vingt ans son cadet, tant dans l'enseignement (le droit pénal et la procédure pénale) que dans la haute magistrature (il termina sa carrière comme procureur général à la Cour de cassation, de 1946 à 1954).

Deux frères remarquables, mais très différents. Léon Cornil était brillant, causeur, orateur, un homme à dominer un débat et à trouver toujours le mot pour rire, sans jamais reculer devant les décisions graves. Il fut, par exemple, l'un des artisans les plus décidés de la suspension des cours à l'Université de Bruxelles, pendant la guerre 1939-1945.

Georges Cornil, au contraire, était tout en finesse, plus réservé, plus intérieur, plus philosophe, mais non moins malicieux.

Intelligences brillantes et progressistes l'un et l'autre, ils ont contribué à marquer la Faculté de Droit de l'Université de Bruxelles au cours des premières décennies de notre siècle. Autant Léon Cornil fut le promoteur des conceptions modernes du droit pénal (droit de défense sociale plutôt que de châtiments individuels), autant Georges Cornil sut humaniser le droit romain et faire éclater la gangue technique dans laquelle la science risquait de l'étouffer.

Ce n'est pas qu'il méprisât cette science. Au contraire, ses études de droit terminées (docteur en droit avec la plus grande distinction, U. L. B.,

23 juillet 1884), c'est en Allemagne qu'il les poursuivit, auprès de deux maîtres exceptionnels dont les portraits orneront toujours son cabinet de travail : Rudolf von Jhering à Göttingen, et Bernhard Windscheid à Berlin. Le premier, penseur original et écrivain captivant, le second, grand pandectiste, l'un de ceux qui imprima son cachet de « Professorenrecht » au Code civil allemand de 1896.

Le fruit immédiat de cette double influence fut une thèse d'agrégation : *Étude sur la publicité de la propriété dans le droit romain* (Bruxelles, 1890, in-8°, 106 pages).

Elle ouvrit à Georges Cornil la carrière universitaire, où il entra dès le 27 mars 1890, en qualité d'agrégé, pour gravir les échelons de chargé de cours le 18 juillet 1892, de professeur extraordinaire le 27 juin 1895 et de professeur ordinaire le 28 juillet 1900, jusqu'à la retraite, le 1^{er} octobre 1933.

Au cours d'Institutes du droit romain, qui lui fut confié en 1892, se joignit, le 31 décembre 1898, le cours de Pandectes.

Pendant ces mêmes années, il enseigna la matière du contrat de travail à l'École des Sciences politiques et sociales, dépendant de l'Université de Bruxelles.

Il entra à l'Académie royale de Belgique en décembre 1911 comme membre correspondant, et fut nommé membre en mai 1919.

Si l'enseignement de Georges Cornil était axé sur le droit romain, l'on peut dire qu'il trouvait ses sources d'inspiration dans le droit moderne, conformément au précepte de von Jhering : « durch das Römische Recht, aber » über dasselbe hinaus ».

C'est ce que je me propose d'illustrer par ses publications mêmes.

L'apport de Georges Cornil au droit romain réside en deux œuvres maîtresses.

D'abord le *Traité de la possession dans le droit romain, pour servir de base à une étude comparative des législations modernes* (Paris, 1905, in-8°, xviii-608 pages).